

PROCEDURE DE DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE

Ecole de Secteur vers Ecole d'Accueil

Télécharger un formulaire de dérogation sur le site de la mairie de Miribel La famille complète le document La famille prend RDV avec le(a) directeur(trice) de l'école de secteur pour validation de la demande Dérogation externe* **Dérogation interne*** La famille remet la dérogation à la mairie de La famille prend RDV avec le(a) secteur pour validation après accord du directeur(trice) de l'école d'accueil pour directeur(trice) de l'école de secteur validation de la demande La famille prend RDV avec le directeur de La famille dépose le dossier en mairie avant l'école d'accueil pour validation de la le 14 mars 2022 demande La demande est étudiée en commission de dérogation début avril 2022 La famille remet la dérogation à la mairie de secteur avant le 14 mars 2022 A l'issue de la commission de dérogation, l'avis de décision est envoyé par mail à la La demande est étudiée en commission de famille, accompagné du certificat de prédérogation début avril 2022 inscription scolaire. A l'issue de la commission de dérogation, l'avis de décision est envoyé par mail à la

famille et copie à la mairie d'accueil.

^{*}Dérogation externe : transfert entre écoles de différentes communes

^{*}Dérogation interne : transfert entre écoles de Miribel